

Nombres de délégués -  
 Afférents au Conseil : 49  
 - En exercice : 49  
 Qui ont pris part  
 à la délibération : 42  
 Votes exprimés : 42  
 POUR : 41  
 CONTRE : 1  
 Abstentions : 0  
Date de la convocation :  
 10 septembre 2024  
Date d'affichage :  
 10 septembre 2024

REPUBLIQUE FRANCAISE  
 DEPARTEMENT DE L'YONNE

**DELIBERATION**  
 du CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
 de la **COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SEREIN**

L'an deux mille vingt-quatre, le seize septembre, à dix-huit heures trente minutes, le conseil communautaire, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance ordinaire, à la salle annexe du gymnase de L'ISLE SUR SEREIN, sous la présidence de Monsieur Xavier COURTOIS, Président.

Présents : Philippe TRESPALLE - Nadine LEGENDRE – Philippe DESCHAUMES - Béatrice BOISE – Jacqueline DUPLESSY – Florian FRAYER, absent excusé (pouvoir à Pierre NOIROT) – Gilles SACKEPEY – Jacqueline DE DEMO - Jean-Louis GROGUENIN - Marie-Laure GRIMARD – Christian SCHILTZ – Stéphane MOREL – Rémy VIDAL - Christophe GENTIL - Stéphane BARDOUX, absent excusé (pouvoir à Christophe CHEYSSON) – Sandra PICART, absente excusé (pouvoir à Jacqueline DE DEMO) - Jean-Michel SABAN – Evelyne CALLEJA, absente excusée (pouvoir à Jean-Michel SABAN) – Clément POINTEAU, absent excusé (pouvoir à Bernard ENFRUN) - Cloria JAOLAZA, absente excusée (pouvoir à Xavier COURTOIS) – Frédéric CARRE - François CAMBURET - Xavier COURTOIS – Jacques ROBERT - Claudine MANIGAULT – Michel GCHWEINDER – Marcel GEORGES – Nathalie LABOSSE – Daniel SIMONNET – Catherine VERNEAU, absente excusé (pouvoir à Nathalie LABOSSE) - Guy GUENIFFEY – Arnaud ROSIER - Pascal DUBOIS – Claude CATRIN - Christophe CHEYSSON – Sylvie CHARPIGNON - Christian LARDIN – Pierre NOIROT - Annie ROUSSEAU - Hubert NAULOT, absent excusé (représenté par Geneviève SARTELET) - Bernard ENFRUN – Michel CODRAN –  
Absents excusés : Bruno CHARMET – Pierre-Yves ROY – Philippe LARDIN – Jean-Marie MAURICE – Hervé PASCAULT -  
Absents : Daniel RAVERAT - Bertrand LEBLANC –  
Secrétaire de séance : Rémy VIDAL -

Objet de la délibération

**EXPLOITATION DES DECHETERIES INTERCOMMUNALES DE NOYERS ET D'ANGELY  
 RECTIFICATION TITULAIRE MARCHES LOTS 1,2,3,4,6**

Le Président rappelle que les marchés d'exploitation des déchèteries intercommunales de NOYERS SUR SEREIN et d'ANGELY ont été attribués lors du conseil communautaire du 3 juin 2024.

Une erreur s'est glissée lors de l'attribution concernant la dénomination de l'entreprise pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6.

Ces lots ont été attribués à la Société E3R DOUBS RECYCLAGE alors qu'il s'agit d'une filiale qui s'occupe de mettre en ligne les réponses des marchés sur la plate-forme e-marché public pour l'ensemble du groupe E3R. Le groupe E3R est constitué de différentes filiales en bourgogne dont YONNE RECYCLAGE qui est signataire du marché pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6.

Il convient donc de modifier le nom de la façon suivante pour les lots concernés :

- Lot 1 : Société YONNE RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 71 775 € HT.
- Lot 2 : Société YONNE RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 20 955 € HT.
- Lot 3 : Société YONNE RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 10 296 € HT.
- Lot 4 : Société YONNE RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 16 492 € HT.
- Lot 6 : Société YONNE RECYCLAGE sise Route de Chablis à VENOY (89290), pour un montant annuel de 19 701 € HT.

Les documents liés aux marchés ont bien été signés par YONNE RECYCLAGE et le Président de la Communauté de Communes du Serein, ainsi le Conseil Communautaire doit redélibérer afin d'accepter cette modification concernant le nom de l'entreprise pour les lots 1, 2, 3, 4 et 6.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par un vote à main levée, par 41 voix POUR et 1 voix CONTRE (Christophe GENTIL),  
 VALIDE la modification du nom du titulaire des marchés des lots 1,2,3,4 et 6 telle que proposée ci-dessus.  
 AUTOISE le Président à signer ces marchés et tous les documents se rapportant à ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois que ci-dessus et ont signé au registre tous les membres présents.  
 Pour copie conforme.

Le secrétaire de séance,  
 Rémy VIDAL

Le Président,  
 Xavier COURTOIS




PUBLIEE LE 20/09/2024

REÇU EN PREFECTURE

le 19/09/2024

Application agréée E-legalite.com